

## PROCES-VERBAL.

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023 à 20 h à LANTRIAC

---

Nombre de membres :

**En exercice :43      présents : 23      pouvoirs : 5      votants : 28**

---

**Présents :**

Alleyrac : Serge Villard

Chadron : Aymeric Roudil

Champclause: /

Chaudeyrolles : /

Fay sur Lignon : Christian Chorliet, Alexandre Aubry

Freycenet La Cuche : Hervé Romieu

Freycenet La Tour : Jean-Marc Fargier

Goudet : Dominique Dunand Grgic

Lantriac : Pierre Bresselle, Annie Mauté, Raphaël Bonnet

Laussonne : Fernand Chaize

Le Monastier Sur Gazeille : Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan,

Les Estables : Michel Ribes

Les Vastres : /

Montusclat : Chantal Guenard

Moudeyres : Laurent Gentes

Présailles : /

Queyrières : /

Salettes : Francis Delmas

Saint-Front : André Defay

Saint-Julien Chapteuil : Marie Agnès Mourlevat, François Cabanes

Saint-Martin-De-Fugères: Jean Chambon

Saint-Pierre-Eynac : Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial

**Absents ayant donné pouvoir :**

Laurence Dessalces Bonnet à Annie Mauté, Jean-Pierre Sabatier à André Defay, André Ferret à Marie agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset à François Cabanes, Christine Miramand à Raymond Abrial.

Excusés : Joël Devidal, Stéphane Sagueton,

Secrétaire de séance : M Bresselle Pierre

[APPROBATION DU PV DU 28 JUIN 2023 \(PAGE 2\).](#)

Il est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 28 Juin 2023.

Le conseil communautaire adopte ce procès-verbal, tel que communiqué à l'ensemble des élus, à l'unanimité.

[Installation d'un nouveau conseiller communautaire \(PAGE 3\)](#)

Monsieur le président procède à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire : Monsieur Jean CHAMBON. Il est le nouveau maire de Saint-Martin de Fugères à la suite du décès de Monsieur Jean-Pierre PONS.

[DM petite enfance \(PAGE 4\)](#)

Le président expose qu'il convient d'augmenter les dépenses initialement prévues en matière de personnel afin de pouvoir prendre en compte la revalorisation du régime indemnitaire, l'augmentation du SMIC et la valeur du point ainsi que diverses mesures ;

	Dépenses	Recettes
64111	+ 25 000 €	
64131	+ 30 000 €	
64138	+ 10 000 €	
747888		+ 65 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à procéder à ces modifications.

[Remise sur le marché du terrain ZA Pistonaire \(PAGE 5\)](#)

Le président expose que l'entreprise Bobitech, après plusieurs relances sans réponses, semble ne plus vouloir se porter acquéreur. Il est rajouté qu'aucun frais n'était engagé des deux côtés.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire décide de remettre à la vente le lot 1 de la ZA Pistonaire d'une surface de 4206 m<sup>2</sup> au prix de 29€ HT le m<sup>2</sup>.

### [Modification tableau des emplois \(PAGE 6\)](#)

Il est présenté les modifications du tableau des emplois avec notamment la création d'un poste artistique, la création d'un poste de technicien territorial : responsable station et la création poste d'agent entretien 21h...

Les effectifs ne changent pas, certains nombres d'heures varient ou des agents ont des évolutions de poste.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire approuve les mouvements.

### [Modification du RIFSEEP \(PAGE 7\)](#)

À la suite de la dernière délibération concernant le RIFSEEP, le président rapporte qu'il faut procéder à des rectifications. Le CIA sera prévu dans la délibération, même si on ne l'applique pas

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire autorise de président à signer cet avenant.

### [Travaux pôle enfance jeunesse Lantriac : Actualisation Plan de Financement \(PAGE 8\)](#)

Le président expose qu'il convient de prendre une délibération pour ajuster le plan de financement de l'opération de réhabilitation du pôle enfance jeunesse de Lantriac. L'estimation du coût total est aujourd'hui évaluée à 470 000€.

Le conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau plan de financement.

### [Projet fonctionnement LAEP \(PAGE 9\)](#)

Le président rappelle que le LAEP est un Lieu dans lequel les Parents rencontrent les professionnels pour discuter. Les trois accueillantes (Nathalie MIALON, Audrey CHAVAS et Cécile CALTEAU) auront une formation de deux jours. Le LAEP sera dans les locaux de la petite enfance à Lantriac et au Monastier. Il sera ouvert une semaine à Lantriac les lundis de 15h30 à 17h30 et une semaine les vendredis au Monastier de 9h30 à 11h30. 2 accueillantes seront présentes par séance. Le LAEP est un lieu d'écoute qui devrait avoir un bel avenir d'après Michel ARCIS.

Le nom de ce lieu sera « Parent'aise »

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le projet de fonctionnement.

### [Modification règlement intérieur EAJE \(PAGES 10 à 11\)](#)

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la petite enfance, le conseil communautaire entérine les modifications suivantes :

- **P 2** : la fermeture de la semaine en avril est en fonction du calendrier
- **P 7**: précision des justificatifs attendu au niveau des ressources, consultation CDAP ou Avis d'Imposition N-1 portant sur les revenus N-2
- **P 8** : prise en compte des revenus précisée par « Prise en compte de l'avis d'imposition N-1 portant sur les revenus N-2 »
- **P 8** : pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) « prise en compte du tarif plancher pour un enfant » au lieu de « application du tarif moyen »
- **P 8** : le détail de la facturation est disponible auprès de la direction de la structure d'accueil

- **P 8** : indication de la règle de tolérance « 5 minutes à l'arrivée et au départ »
- **P 9** : pour les déductions autorisées, précision sur « l'échéance mensuelle »
- **P 9** : pas de délai de carence pour absence maladie, hospitalisation, éviction si justifiée par un certificat médical
- **P 9** : pour les enfants en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) ou les enfants dont l'un des membres de sa fratrie est porteur de handicap, il sera appliqué le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait pu prétendre en fonction de sa composition. Le taux d'effort inférieur s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants porteurs de handicap au sein du foyer, la consultation du cdap fait foi.

Le service petite enfance sera fermé le vendredi 10 mai 2024, le lundi 20 mai 2024, du Lundi 05 Août au Dimanche 25 Août 2024 et du Lundi 23 Décembre 2024 au lundi 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Ces modifications font suite au contrôle CAF du mois de juillet 2023. Ces modifications s'appliquent à toutes les crèches.

Une élue demande pourquoi les fermetures ne se font pas une semaine en juillet et deux en août ? Les autres crèches ne ferment pas 3 semaines en août. Elle indique qu'il s'agit de remontées des familles.

Emilie PEYRELLIER répond que la majorité des crèches ont le même fonctionnement.

Le président demande de faire un point sur le nombre de demandes de parents pour la non-fermeture. Il est proposé de faire un questionnaire aux familles et aussi de voir si des professionnelles acceptent de travailler l'été.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve ces modifications.

#### [Modification des statuts \(PAGE 12\)](#)

À la suite de la procédure initiée en novembre 2021 et l'absence de délibérations de plusieurs communes, les statuts ne peuvent être adoptés. Carole rappelle que l'absence de délibération des communes vaut refus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette délibération.

#### [Marché Assurance \(PAGE 13\)](#)

Pour information : la Communauté de Communes va utiliser les services d'un courtier en assurances, comme en 2020. Le marché sera divisé par lots (bâtiments, personnels ...)

#### [Tarif redevance ski de fond et recrutement \(PAGES 14 et 15\)](#)

Le président présente les tarifs pour la saison avec l'augmentation des pass annuel de « Massif central », il précise que ce prix est imposé.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

**Informations diverses :**[Information Maison du fin gras \(PAGE 16\)](#)

Le président présente le Plan de financement pour les travaux.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal

## APPEL D'OFFRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DU FIN GRAS

## MARCHES PRECONISE

		ESTIMATION	OFFRE INITIALE	OFFRE NEGOCIEE	Ets retenues
LOT 01	DEMOLITION/MACONNERIE/RESEAUX	20 000,00 €	45 350,00 €	39 650,00 €	SARL BERARD ROLAND
LOT 02	CHARPENTE/MURS OSSATURE BOIS	20 000,00 €	23 086,00 €	24 651,30 €	VELAY CHARPENTE COUVERTURE
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES	15 000,00 €	15 468,00 €	15 468,00 €	SERODON & ASSOCIES
LOT 04	MENUISERIES INTERIEURES	7 000,00 €	7 425,00 €	7 425,00 €	CHAPUIS ENTREPRISE
LOT 05	PLATRERIE/ISOLATION/PEINTURE	20 000,00 €	36 977,57 €	34 333,09 €	Ets YOANN CORNU
LOT 06	ELECTRICITE/VMC/CHAUFFAGE	18 000,00 €	39 361,00 €	29 371,32 €	SARL FRAISSE & FILS
LOT 07	PLOMBERIE/SANITAIRES	6 000,00 €	6 344,00 €	5 390,00 €	STEVE MOYSAN
LOT 08	RETELEMENT DE SOL/FAIENCE	12 000,00 €	12 566,00 €	10 107,50 €	Ets SOL & PLUS
LOT 09	ELEVATEUR	21 000,00 €	19 619,95 €	19 046,48 €	SAS ERMHES
LOT 10	SERRURERIE	3 500,00 €	3 255,00 €	2 272,00 €	SAS LIOGER
<b>MONTANT ESTIMATIF TOTAL</b>		<b>142 500,00 €</b>	<b>209 452,52 €</b>	<b>187 714,69 €</b>	
			<b>SANS ELEVAT</b>	<b>168 668,21 €</b>	

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire approuve le plan de financement

[Modification plan de financement \(PAGE 17\)](#)

Il est présenté les changements au niveau du plan de financement

[Suite enquête pastorale \(PAGE 18\)](#)

À la suite du diagnostic préalable Plan Pastoral Territorial, le Président propose que le projet se poursuive. Pour cela il propose de demander d'une aide à la région à hauteur de 60 %.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil communautaire valide cette délibération.

[Réfèrent déontologie \(PAGE 19\)](#)

Le président rappelle qu'il y a deux référents possibles. Le choix se porte sur André Frédéric DELAY

Après discussion et à l'unanimité, le conseil communautaire adopte cette délibération.



### [Information Transfert de compétences police de la publicité \(PAGE 21 et 22\)](#)

Il est rappelé que la DDT se désengage des demandes de la police de la publicité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est la communauté de communes qui sera compétente en la matière.

### [Point sur les différentes commissions](#)

Annie MAUTE informe les conseillers communautaires sur la mise en place d'un projet « SLAM ». C'est un travail sur l'écriture et l'oralisation des textes écrits. Trois candidats ont été rencontrés. Ce projet sera sur une année scolaire car le candidat retenu est de Tournon/Rhône et travaille aussi à côté. Les automnales du livres sont proches, Annie MAUTE en fait la promotion et présente le programme.

Michel ARCIS présente la commission action sociale : il rappelle le diagnostic qui fut réalisé. Il y a actuellement le café des partenaires qui fonctionne très bien avec notamment la mise à jour du répertoire des services. Le nombre de jours de la crèche de Saint Julien à évoluer et dans le cadre de la charte des aînés avec la MSA des actions seniors vont être mises en place.

Commission environnement :

- Plan Alimentaire Territorial : réunion courant octobre.
- Projet photovoltaïque : le cabinet Rochard a été retenu pour réaliser les études structure.
- Projet Bois : la communauté de communes va répondre à un appel à projet de la DRAAF pour travailler sur le regroupement forestier sur trois massifs
- Eclairage public : coupure au milieu de la nuit, borne électrique. Relance de ces deux projets.

André DEFAY donne quelques informations sur la dissolution programmée du SICTOM Emblavez-Meygal. L'agglomération du Puy reprend la compétence pour ses communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une discussion entre plusieurs élus à lieu en rapportant plusieurs hypothèses. Raymond ABRIAL demande que les communes soient rencontrées rapidement.

Information sur le dispositif village d'avenir. Positionnement avant le 20 octobre.

Opération Grand Site : qui concerne le Mézenc et le Gerbier. Le projet est porté par les deux départements (Ardèche et Haute-Loire). C'est une démarche de reconnaissance. Le calendrier prévu est le suivant :

- En 2024, détermination du périmètre avec le site classé au cœur.
- 2024/2025 mise en œuvre.

Jean-Marc FARGIER demande de désigner 6 représentants des communes : sont désignés les maires de Chaudeyrolles, les Estables, Fay/Lignon, Freycenet -la-cuche, Saint-Front, Moudeyres.

Le président fait un point sur le devenir de la station suite à une réunion avec le département. Le CEREMA va accompagner la communauté de communes dans la réflexion pour une station pérenne.

Jean-Marc FARGIER et Michel ARCIS font un retour sur la réunion en préfecture au sujet des énergies renouvelables. Jean-Marc FARGIER rapporte que les projets prennent beaucoup de retard. La chambre d'agriculture ne veut pas de panneaux photovoltaïques sur les zones à fort potentiel agricole. Michel ARCIS informe d'un portail cartographique IGN ENR sur internet.

Point PLUi : l'enquête publique est terminée depuis ce jour à 17h. Environ 200 requêtes. A l'intérieur il y a des doublons, des demandes irrecevables... Ensuite les commissaires vont faire le tri puis le bureau d'étude pourra évaluer les différentes requêtes. L'objectif reste de pouvoir approuver le PLUi début 2024.

Information de Christian CHORLIET au sujet de la gendarmerie de Fay-sur-Lignon avec le nouveau colonel qui prend ses fonctions. Pour l'instant le but serait de rénover les locaux et continuer à mettre en service la gendarmerie de Fay-sur-Lignon.

Laurent GENTES fait un point par rapport au projet des Tulipes, la date du 13 octobre est maintenue.

Fin de Séance à 22h.

*L'intégralité des documents projetés lors du conseil communautaire est disponible en pièce jointe.*

Le secrétaire de séance,

Pierre BRESSELLE





# **CONSEIL COMMUNAUTAI RE**

28 SEPTEMBRE 2023





# **APPROBATION PV 28 JUIN 2023**



# Installation nouveau conseiller

M le Président explique qu'à la suite du décès du Maire de la Commune de Saint Martin de Fugères, il convient d'acter l'installation du nouveau Maire de cette commune en qualité de conseiller communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6 et suivants,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 273-5, L. 273-10 et suivant

Vu le tableau du conseil municipal,

Le Conseil communautaire doit prendre acte de l'installation immédiate de Jean CHAMBON comme conseiller communautaire titulaire

# DM Petite enfance

Le président expose qu'il convient d'augmenter les dépenses initialement prévues en matière de personnel afin de pouvoir prendre en compte la revalorisation du régime indemnitaire, l'augmentation du SMIC et la valeur du point ainsi que diverses mesures ;

	Dépenses	Recettes
64111	+ 25 000 €	
64131	+ 30 000 €	
64138	+ 10 000 €	
747888		+ 65 000 €

# Terrain ZA Pistonnaire

À la suite du désistement de l'entreprise intéressée par le terrain, la communauté de communes met en vente le lot 1 d'une surface de 4206 m<sup>2</sup> au prix de 29 € HT le mètre carré

# Modification tableau des emplois

- Création poste assistant enseignement artistique 10/20 pour le directeur de l'école de musique suite à départ et réorganisation
- Création poste technicien territorial à temps complet : responsable station
- Création au 1/1/2024 d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (21h) sur le grade d'adjoint technique pour le ménage : 17 h multi st julien et 4 h siège cc



# **Nouvelle délibération régime indemnitaire suite observations**

Même s'il n'est pas mis en place effectivement, il faut le mentionner dans la délibération



# Actualisation plan de financement

À la suite des délibérations n°2022.105 en date du 20 octobre 2022 et n°2023..59 du 28 juin 2.23

À la suite de la décision prise en commission DETR en date du 7 avril 2023

Le Président expose qu'il convient de prendre une délibération pour ajuster le plan de financement de l'opération de réhabilitation du pôle enfance jeunesse de Lantriac.

Le montant prévisionnel ajusté en phase APD s'élève à 470 000 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant

ETAT – DETR ou DSIL	100 000 €
CAF	160 000 €
DEPARTEMENT	46 000 €
REGION	70 000 €
AUTOFINANCEMENT	94 000 €



# Projet de fonctionnement LAEP

2 lieux Lantriac et Le Monastier dans les locaux du relais petite enfance

Ouverture 1 semaine à Lantriac et 1 semaine à Le Monastier

Lantriac : les lundis de 15h30 à 17h30

Monastier : les vendredis de 9h30 à 11h30

2 accueillantes par séance

Les 3 accueillantes sont : Nathalie Mialon (sur les deux antennes), Audrey Chavas sur l'antenne de Lantriac et Cécile Calteau sur l'antenne du Monastier

Formation prévue pour les 3 accueillantes (deux jours)

Des réunions d'équipe, des séances d'analyse de la pratique professionnelle et participation au réseau départemental des LAEP est prévu



# EAJE

- P 2 : la fermeture de la semaine en avril est **en fonction du calendrier**
- P 7 : précision des justificatifs attendu au niveau des ressources, **consultation CDAP ou Avis d'Imposition N-1 portant sur les revenus N-2**
- P 8 : prise en compte des revenus précisée par « **Prise en compte de l'avis d'imposition N-1 portant sur les revenus N-2** »
- P 8 : pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) « **prise en compte du tarif plancher pour un enfant** » au lieu de « application du tarif moyen »
- P 8 : le **détail de la facturation est disponible** auprès de la direction de la structure d'accueil
- P 8 : **indication de la règle de tolérance « 5 minutes à l'arrivée et au départ »**
- P 9 : pour les déductions autorisées, précision sur « **l'échéance mensuelle** »
- P 9 : **pas de délai de carence** pour absence maladie, hospitalisation, éviction si justifiée par un certificat médical
- P 9 : pour les enfants en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) ou les enfants dont l'un des membres de sa fratrie est porteur de handicap, il sera appliqué le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait pu prétendre en fonction de sa composition. **Le taux d'effort inférieur s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants porteurs de handicap au sein du foyer, la consultation du cdap fait foi.**



# FERMETURES ANNUELLES 2024

## Service Petite Enfance

Pont de l'ascension : vendredi 10 mai 2024

Pentecôte : lundi 20 mai 2024

Été : du lundi 05 août au dimanche 25 août 2024

Noël : du lundi 23 décembre 2024 au lundi 1er janvier 2025

# Modifications statuts : nouvelle délibération

Suite à la procédure initiée en novembre 2021, et l'absence de délibérations de plusieurs communes les statuts ne peuvent être adoptés,

Il convient de délibérer à nouveau et lancer la procédure pour que les communes adoptent ces modifications.

!!!! Le fait de ne pas délibérer = refus car il s'agit de rétrocession aux communes : construction entretien fonctionnement équipement enseignement préélémentaire et élémentaire; création et gestion des maisons de services au public, création et entretien des aires naturelles de loisirs

# Marché assurances information

Lancement de la procédure adaptée des marchés  
d'assurances qui arrivent à échéance le 31/12/2023  
Une prestation d'AMO doit être confiée à M Julliard



# Redevance ski nordique

Pas de modification de tarifs sur le domaine  
Augmentation des pass annuels (2%)

TITRES	ADULTE	JEUNES 16 A 25 ANS	JUNIOR 5 A 15 ANS
NORDIC PASS NATIONAL	230 €		85 €
NORDIC PASS NATIONAL DU 1 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE	200 €		70 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL	120€	65€	55 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE	90 €	50 €	40 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE	100 €	55 €	45 €

TITRE DE LA PRÉSENTATION

# Recrutement saisonniers station

Le Président explique à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant d'autoriser le Président à recruter des agents saisonniers de droit privé pour faire fonctionner la station de ski. Les besoins sont les suivants : un chef de piste à compter du 13 novembre , deux daineurs pisteurs secouriste dont un recrutement à compter du 6<sup>r</sup> novembre 2023, 9 conducteurs de téléski ou perchman, 5 caissiers(ères), 1 nivoculteur en renfort ainsi qu'un régisseur(eusse) à 15 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés selon la nature de fonctions exercées et le profil des candidats retenus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe station.



# fin gras

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal

APPEL D'OFFRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DU FIN GRAS

MARCHES PRECONISE

		ESTIMATION	OFFRE INITIALE	OFFRE NEGOCIEE	Ets retenues
LOT 01	DEMOLITION/MACONNERIE/RESEAUX	20 000,00 €	45 350,00 €	39 650,00 €	SARL BERARD ROLAND
LOT 02	CHARPENTE/MURS OSSATURE BOIS	20 000,00 €	23 086,00 €	24 651,30 €	VELAY CHARPENTE COUVERTUR
LOT 03	MENUISERIES EXTERIEURES	15 000,00 €	15 468,00 €	15 468,00 €	SERODON & ASSOCIES
LOT 04	MENUISERIES INTERIEURES	7 000,00 €	7 425,00 €	7 425,00 €	CHAPUIS ENTREPRISE
LOT 05	PLATRERIE/ISOLATION/PEINTURE	20 000,00 €	36 977,57 €	34 333,09 €	Ets YOANN CORNU
LOT 06	ELECTRICITE/VMC/CHAUFFAGE	18 000,00 €	39 361,00 €	29 371,32 €	SARL FRAISSE & FILS
LOT 07	PLOMBERIE/SANITAIRES	6 000,00 €	6 344,00 €	5 390,00 €	STEVE MOYSAN
LOT 08	REVETEMENT DE SOL/FAIENCE	12 000,00 €	12 566,00 €	10 107,50 €	Ets SOL & PLUS
LOT 09	ELEVATEUR	21 000,00 €	19 619,95 €	19 046,48 €	SAS ERMHES
LOT 10	SERRURERIE	3 500,00 €	3 255,00 €	2 272,00 €	SAS LIOGER
<b>MONTANT ESTIMATIF TOTAL</b>		<b>142 500,00 €</b>	<b>209 452,52 €</b>	<b>187 714,69 €</b>	
			<b>SANS ELEVAT</b>	<b>168 668,21 €</b>	

TITRE DE LA PRÉSENTATION



# Modification plan de financement

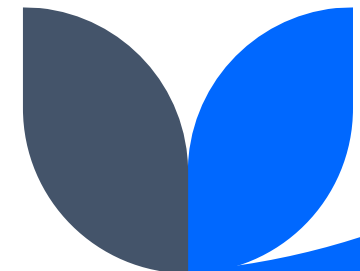
DEPENSES	RECETTES
Etude + travaux : 170 000 €	REGION : 50 000 € DEPARTEMENT : 85 000 € AUTOFINANCEMENT : 35 000 €



# Diagnostic préalable Plan Pastoral Territorial

Le devis estimatif proposé par Auvergne Estives est de 7820 € TTC

Il est proposé de demander une subvention à la Région à hauteur de 60%



# Référent déontologie

Deux référents possibles sur la liste

André Frédéric DELAY

Ou

Gérard PAYET

Il est proposé de retenir Monsieur DELAY André Frédéric



# Informations

- Point sur les commissions
- Transfert de la police de publicité
- Session formation Ambroisie par le Fredon le 5 octobre



En ce qui concerne la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal qui est en train de se doter d'un PLUi, la compétence sera automatiquement transférée à l'EPCI, sans que les communes de moins de 3 500 habitants puissent revendiquer cette compétence, ni sans que l'EPCI ne puisse renoncer à cette compétence. Cette compétence portera sur les instructions des déclarations préalables et sur les demandes d'autorisation préalable, ainsi que sur les missions de police.

Les services de l'Etat ne seront donc plus compétents en matière d'affichage publicitaire extérieur au 01/01/2024.

# Missions sur l'affichage publicitaire extérieur

Bilan de l'activité sur la période 2013-2023

Communes	Déclaration préalable	Demande d'autorisation préalable	Demande hors autorisation préalable	Total des instructions par commune	Police de la publicité
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal					
Alleyrac				0	
Chadron				0	
Champclause				0	12
Chaudefrolles				0	
Les Estables				0	
Fay-sur-Lignon		1	1	2	
Freycenet-la-Cuche				0	
Freycenet-la-Tour				0	
Goudet				0	
Lantriac	1		3	4	
Laussonne		1		1	
Le Monastier-sur-Gazeille		10		10	
Montusclat				0	
Moudeyres				0	
Présailles				0	
Queyrières				0	
Saint-Front				0	
Saint-Julien-Chapteuil	2	3	4	9	29
Saint-Martin-de-Fugères				0	
Saint-Pierre-Eynac				0	31
Salettes				0	
Les Vastres				0	
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>72</b>

Etabli au 31/08/2023